



COMMUNE DE
MONTREUX

COMMUNICATION

Aux propriétaires et habitants riverains
de la rue du Temple

LE TERRITOIRE



URBANISME ET
ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Montreux, le 23 juillet 2019
N/réf : LW/VZ 09-2301
Affaire traitée par M. L. Widmer

Commune de Montreux – Rue du Temple – Travaux d’assainissement du trottoir en estacade et renouvellement des réseaux souterrains

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, la Commune de Montreux vous informe que les travaux mentionnés en titre débiteront le lundi 12 août 2019 pour une durée d’environ 24 mois. L’installation du chantier sera mise en place les 8 et 9 août 2019.

L’objectif principal est de trouver le juste équilibre entre la durée de l’intervention et la gêne engendrée par ces travaux. Le chantier sera divisé en deux secteurs ; le premier allant de la place des Planches jusqu’au Temple et le second, du Temple jusqu’à l’intersection de la rue du Temple et de l’avenue de Collonge.

Planification des travaux :

- sur le premier secteur, l’ensemble des réseaux souterrains, ainsi que la chaussée et les trottoirs, seront réfectionnés. Les travaux seront réalisés par tronçons sur une demi-chaussée, ceci afin de maintenir le trafic routier. Lors de la réalisation du tronçon situé entre la ruelle de la Grotte et la rue du Temple 22, les travaux seront effectués du mardi au jeudi avec une fermeture totale de la route entre novembre 2019 et février 2020. Des informations plus précises vous seront communiquées ultérieurement.
- le second secteur verra aussi ses réseaux souterrains partiellement remplacés ; toutefois, les principaux travaux sur ce secteur toucheront le trottoir en estacade qui sera entièrement remplacé. Lors de cette opération le trottoir sera légèrement déplacé pour disposer d’une nouvelle chaussée plus large.

A noter que ces deux secteurs seront construits en parallèle afin de limiter la durée des travaux.

Circulation :

Durant toute la durée des travaux, la circulation sera maintenue en sens unique montant. Pour le trafic descendant, les véhicules légers seront déviés sur l’avenue de Collonge, alors que les poids lourds devront obligatoirement emprunter la rue du Temple. Pour que le transit s’effectue, des feux seront mis en place entre la place des Planches et l’avenue de Collonge. La priorité

permanente sera donnée dans le sens montant et les véhicules lourds désirant descendre devront actionner un dispositif pour obtenir une phase verte. Pour la première étape (août à octobre 2019), deux secteurs de feux seront mis en place afin de limiter la durée d'attente. Cependant, le principe de circulation reste identique à celui énoncé en début de paragraphe.

Pendant environ 6 à 8 semaines, probablement durant les mois de novembre 2019 à février 2020, la chaussée sera totalement fermée à toute circulation du mardi au jeudi. L'ensemble des véhicules légers transiteront avec des feux par l'avenue de Collonge. Les poids lourds ne pourront pas accéder aux villages des hauts sur ces 3 jours.

Lors de certaines étapes de démolition et de reconstruction du trottoir en estacade, la rue du Temple sera fermée durant la nuit pour permettre la dépose de la structure existante et la pose d'éléments préfabriqués. Lors de ces fermetures, le trafic léger sera dévié par l'avenue de Collonge et aucun trafic lourd ne sera possible.

Les riverains de la rue du Temple devront respecter le sens de circulation prévu selon les étapes. Lorsque les travaux ne permettront plus l'accès aux garages ou places privées pour quelques jours, les propriétaires seront avertis individuellement et des solutions seront proposées de cas en cas. Dans le cas où un besoin particulier (livraison mazout, déménagement, etc.) nécessiterait un passage plus important pour accéder aux propriétés privées, nous vous prions d'avertir le service des travaux publics suffisamment à l'avance.

Les services d'urgences seront assurés durant toute la période du chantier. Un cheminement piétonnier sécurisé sera maintenu en tout temps, sur l'étape 1.

Collecte des déchets :

Afin d'éviter d'encombrer la chaussée avec les camions qui récoltent les déchets, les riverains sont invités à déposer leur déchets collectés en porte à porte dans l'un des trois points de collecte provisoires (voir plan en annexe). Pour les riverains disposant de containers privés agréés, ceux-ci peuvent être déposés sur l'un des trois sites susmentionnés, le jour de la collecte. Des autocollants permettant de personnaliser et reconnaître son container sont à disposition gratuitement auprès de la brigade de propreté. Sauf avis contraire, la collecte des déchets sera maintenue aux jours et heures mentionnées dans le mémo déchets.

Toute information complémentaire à propos des collectes peut être obtenue auprès de la brigade de la propreté au n° gratuit 0800 766 766 de 07:30 à 12:00 et de 13:00 à 16:00.

Cheminements piétonniers :

Durant les travaux du secteur 1, le passage pour les piétons sera assuré en tout temps. Sur le second secteur, le passage des piétons ne sera par contre plus possible ; seuls des arrangements seront trouvés avec les riverains. Les élèves venant de Glion, via le funiculaire et l'arrêt Collonge, seront pris en charge par l'entreprise pour traverser les secteurs de travaux à des heures précises.

Toutes les dispositions seront prises par les entreprises pour minimiser les nuisances et l'impact du chantier sur la population riveraine et les usagers de la route. Nous sollicitons toutefois la coopération de ces derniers et leur recommandons le respect de la signalisation spécifique mise en place à cette occasion.

La direction de ces travaux est assurée par le bureau Holinger à Ecublens, mandataire de la Commune de Montreux. Pour plus d'information vous pouvez consulter notre site internet www.montreux.ch.

M. Widmer, collaborateur du service des travaux publics et responsable de cette affaire, reste néanmoins à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer au ☎ 021 962 77 30.

Conscients des inconvénients et des perturbations liés à la réalisation de ce chantier, nous vous remercions par avance de votre compréhension et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

